

N° 2024-80

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 OCTOBRE 2024**

N°80/2024

Réductions OM

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 1^{er} octobre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 10 octobre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi dix octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle au-dessus du restaurant du Pas st Jean de Corravillers, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	3
Absents :	4

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
JEUDY Jean Luc	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	COUTHERUT Sylvie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	

Absent(e)s : Mrs FORMET Arnaud, CALLEY Etienne, DIEUDONNE René, et Mme CAILLIAU Elise.

Pouvoirs :

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose aux conseillers communautaires les réductions de titres de recettes pour un montant de **4 158.33€** émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2024.
Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives.

Les titres de recettes sont les suivants :

N° Titre	Dégrèvement
2 024 / 34	37,50
2 024 / 36	1 344,61
2 024 / 37	71,37
2 024 / 38	597,42
2 024 / 39	944,56
2 024 / 40	860,70
2 024 / 41	662,17
TOTAL	4 518,33

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

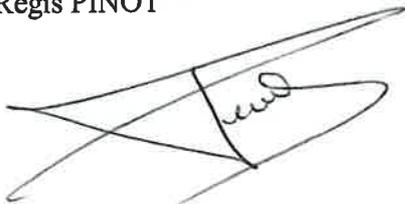
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 OCTOBRE 2024**

N°81/2024

**OM : Annule et remplace la délibération du 14/12/2023
Concernant la tarification camping**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 1^{er} octobre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 10 octobre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi dix octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle au-dessus du restaurant du Pas st Jean de Corravillers, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	3
Absents :	4

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
JEUDY Jean Luc	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	COUTHERUT Sylvie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	

Absent(e)s : Mrs FORMET Arnaud, CALLEY Etienne, DIEUDONNE René, et Mme CAILLIAU Elise.

Pouvoirs :

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Afin de tenir compte de la saisonnalité de leurs activités, le tarif des campings sera similaire à celui des gîtes et des chambres d'hôtes (-20% du tarif des résidences principales en bac individuel).

Soit un abonnement à :

80L = 75 €
120L = 150 €
180L = 262 €
660L = 596 €

Tarif de la levée supplémentaire :

80L = 2.57 €
120L = 3.86 €
180L = 5.80 €
660L = 21.27 €

A la différence des gîtes et des chambres d'hôtes, les levées sont comptabilisées.
20 levées sont comprises dans l'abonnement.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** la nouvelle tarification des campings à compter du 01/01/2024, de manière rétroactive
- **AUTORISE** le Président à réduire les factures correspondantes et à procéder aux formalités nécessaires

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



N° 2024-82

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 OCTOBRE 2024**

N°82/2024

Contrat CITEO : demande de subvention

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 1^{er} octobre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 10 octobre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi dix octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle au-dessus du restaurant du Pas st Jean de Corravillers, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	3
Absents :	4

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
JEUDY Jean Luc	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	COUTHERUT Sylvie	LOUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	

Absent(e)s : Mrs FORMET Arnaud, CALLEY Etienne, DIEUDONNE René, et Mme CAILLIAU Elise.

Pouvoirs :

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Objet : Candidature à l'Appel à Projets Citeo « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques »

Rapporteur : Communauté de Communes des 1000 Etangs

Citeo est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2024, Citeo publie un Appel à Projets (AAP) visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques ;
- Mobiliser de façon accrue le citoyen en renforçant les actions de communication initiées au niveau des territoires, dans l'objectif d'augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques ;
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif ;
- Poursuivre les leviers d'actions ayant démontré leur efficacité en matière de performance au travers des 412 projets d'optimisation de la collecte, sur près de 29 Millions d'habitants, accompagnés au cours des six dernières années par Citeo et Adelphe ;
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

La candidature doit être déposée avant le 18 octobre 2024, et doit comprendre :

- un état des lieux du dispositif actuel justifiant les choix techniques du projet présenté ;
- une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet présenté ;
- un plan de communication pour accompagner les changements de dispositif prévus ;
- un planning et un budget prévisionnel du projet.



Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-AUTORISE

Monsieur le Président à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour la communauté de Communes des 1000 Étangs pour l'Appel à Projets « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques » et à signer le contrat afférent avec Citeo.

-AUTORISE la CCME à percevoir les subventions versées par CITEO

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le



ID : 070-247000854-20241010-82_2024-DE

N° 2024-83

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 OCTOBRE 2024**

N°83/2024

Fusion des deux syndicats de rivière de l'Ognon et désignation des
représentants

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 1^{er} octobre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 10 octobre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi dix octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle au-dessus du restaurant du Pas st Jean de Corravillers, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	3
Absents :	4

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
JEUDY Jean Luc	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	COUTHERUT Sylvie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	

Absent(e)s : Mrs FORMET Arnaud, CALLEY Etienne, DIEUDONNE René, et Mme CAILLIAU Elise.

Pouvoirs :

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Afin de réaffirmer leur volonté de cohérence dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations du bassin de la rivière l'Ognon, les Présidents du SIBHVO et du SMAMBVO se sont prononcés sur la nécessité de mettre en place tous les moyens pour fusionner ces deux entités.

Après approbation des statuts du nouveau syndicat par les assemblées délibérantes du SIBHVO et du SMAMBVO, respectivement les 22 et 23/04/2024, chacun de leurs membres constitutifs, dont la CCME, est tenu de s'exprimer sur le périmètre et les statuts de la nouvelle entité à créer.

Par conséquent, le conseil communautaire doit :

- Confirmer l'intérêt et l'adhésion au nouveau Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon (SVO)
- Se prononcer favorablement sur le périmètre du nouveau Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon (SVO) ;
- Se prononcer favorablement sur les statuts du nouveau Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon (SVO) ;

Le Conseil Communautaire doit aussi nommer deux représentants de la CCME qui siègeront dans la future entité :

Membres titulaires :

PETRONELLI Yves

GROSJEAN Thierry

Membres suppléants :

SIGUST Jean Marc

DEMANGE René

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **CONFIRME** l'adhésion de la CCME au futur Syndicat Mixte de la Vallée de l'Ognon
- **ADOpte** le périmètre de la nouvelle entité
- **ADOpte** les nouveaux statuts
- **VERSE** à la nouvelle entité la partie de la taxe GEMAPI qui lui sera due
- **DESIGNE** : Mrs PETRONELLI Yves, GROSJEAN Thierry en qualité de titulaires et Mrs SIGUST, DEMANGE en qualité de suppléants
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents

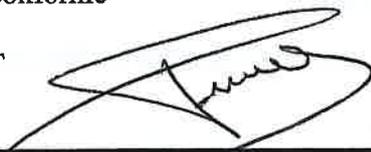
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2024-84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 OCTOBRE 2024**

**N°84/2024
Attribution d'une subvention
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 1^{er} octobre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 10 octobre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi dix octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle au-dessus du restaurant du Pas st Jean de Corravillers, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	3
Absents :	4

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
JEUDY Jean Luc	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	COUTHERUT Sylvie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	

Absent(e)s : Mrs FORMET Arnaud, CALLEY Etienne, DIEUDONNE René, et Mme CAILLIAU Elise.

Pouvoirs :

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Dans le cadre de la politique départementale du logement, le Conseil Communautaire a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

Cette prime « PO MAPRIMERENOV'GLOBAL » vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'habitants de Fauconney et la Mer, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (remplacement de chaudière, isolation combles et toiture, menuiseries extérieures, VMC, ventilation) d'un montant estimatif de 143 278.95 HT entre dans les critères d'attribution.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 500.00 € pour le compte de **HARING-AUERBACH Marlène et Anthony**, 1 Faubourg St-Nicolas 70 310 FAUCOGNEY ET LA MER au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

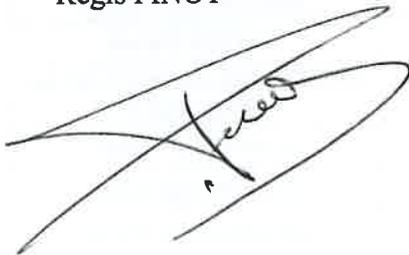
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



N° 2024-85

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 OCTOBRE 2024**

**N°85/2024
Maison de santé à Faucogney
Programme de consultation pour réhabiliter un bâtiment communal**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 1^{er} octobre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 10 octobre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi dix octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle au-dessus du restaurant du Pas st Jean de Corravillers, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	3
Absents :	4

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
JEUDY Jean Luc	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	COUTHERUT Sylvie	LOUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	

Absent(e)s : Mrs FORMET Arnaud, CALLEY Etienne, DIEUDONNE René, et Mme CAILLIAU Elise.

Pouvoirs :

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Afin de répondre aux besoins de santé de la population et de favoriser l'installation de professionnels de santé sur notre territoire, la Communauté de Communes a initialement envisagé la construction d'un bâtiment neuf dédié à l'implantation d'une maison de santé sur la commune de Faucogney. Cependant, après une étude approfondie, il s'est avéré que les coûts de construction de ce nouvel édifice seraient excessivement élevés, engendrant des charges trop importantes pour les futurs occupants et la collectivité.

Dans un souci de maîtrise des coûts tout en garantissant la qualité des infrastructures et des services proposés, le Conseil Communautaire souhaite étudier la possibilité de réhabiliter un bâtiment existant actuellement utilisé comme atelier communal et appartenant à la commune de Faucogney et la Mer.

Le Président présente le programme de consultation : il s'agit de réaliser deux cellules pour un médecin et un cabinet infirmier ainsi que les communs. Les travaux à prévoir concernent également la réfection de la toiture, le ravalement des façades, les menuiseries extérieures, le séparatif/dalle coupe-feu entre le rez-de-chaussée et l'étage, l'accès à cet étage indépendant des activités du rez-de-chaussée ainsi que les différents réseaux secs et humides et les réservations.

Pour mener à bien ce projet de réhabilitation et adapter le bâtiment aux normes spécifiques d'une maison de santé, il est indispensable de procéder à une consultation d'un maître d'œuvre. Celui-ci sera chargé de proposer des solutions techniques, d'établir un cahier des charges précis et de chiffrer cette réhabilitation.

La consultation s'effectuera dans le cadre d'un marché à procédure adaptée de moins de 40 000 € d'honoraires.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **RENONCE** au projet de construction d'une maison de santé neuve, en raison des coûts trop onéreux pour les occupants et la collectivité
- **LANCE** une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre, chargé de proposer des solutions techniques, d'établir un cahier des charges précis et de chiffrer la réhabilitation du bâtiment en maison de santé, dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité spécifiques aux établissements de santé
- AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes des 1000 Etangs à signer tout document relatif à la consultation et à la désignation du maître d'œuvre.

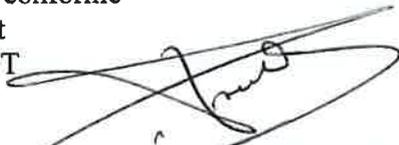
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



N° 2024-86

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 OCTOBRE 2024**

N°86/2024

DM 2 budget OM

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 1^{er} octobre 2024 pour la session ordinaire du jeudi 10 octobre 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi dix octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle au-dessus du restaurant du Pas st Jean de Corravillers, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	3
Absents :	4

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
JFUDY Jean Luc	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	COUTHERUT Sylvie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
BRESSON Elise	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	

Absent(e)s : Mrs FORMET Arnaud, CALLEY Etienne, DIEUDONNE René, et Mme CAILLIAU Elise.

Pouvoirs :

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose aux conseillers communautaires les besoins de virements de credit pour le budget OM au vu des ICNE demandés.

70899 Code INSEE	Com. de Com. Des 1000 ETANGS - SERVICE ORDURES MENAGERES C.C.H.V.O	DM 2024
----------------------------	--	----------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Contre Pour

Date de convocation :

Objet :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	2 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 000.00 €	
D 6541 : Créances admises en non-valcur	2 300.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	2 300.00 €	
D 66112 : Intérêts courus non échus		4 300.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		4 300.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de réduire le compte 022 de 2000€ et le compte 6541 de 2300€ pour aliment le compte 66112 de 4300€
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

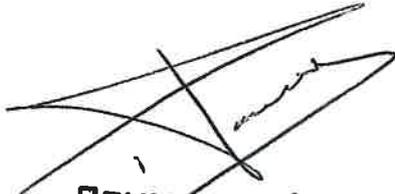
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le



ID : 070-247000854-20241010-D86_1_2024-DE